



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/103
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au hangar 26 quai de Guinée sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5138 et en vue de l'implantation d'une activité de commerces de gros de fournitures et équipements divers pour la marine.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SERVAUX, Anse de Saumaty – 710 Chemin du Littoral, SIREN n° 432 121 804 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société SERVAUX ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-103 portant sur la dépendance susvisée le 13/12/2019.

Description de la dépendance : une surface de hangar de 1 259,24 m².

Durée de la convention : 5 ans à compter du 01/07/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **20/12/2019**